



Contrat de Ville

La politique de la Ville consiste en un ensemble d'actions de l'État et des partenaires locaux (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, acteurs de la vie économique, associations, etc.).

Il repose sur une base contractuelle, visant à **revaloriser certains quartiers urbains** dits « sensibles », à **réduire les inégalités sociales** entre territoires et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Apparue au début des années 1980, cette politique comprend des mesures dans le domaine de l'**action sociale** et de l'**urbanisme** (l'architecture, le cadre de vie, le bâti, etc.).

Elle est caractérisée par une approche globale des problèmes en ne dissociant plus les volets urbain, économique et social.

Aujourd'hui, le document cadre qui régit cette politique contractuelle est appelé "Contrat de ville".

Cette compétence, jusqu'alors gérée par les Villes, est devenue une **compétence obligatoire de Paris Terres d'Envol** (établissement intercommunal auquel appartient la ville du Blanc-Mesnil) depuis le 1er janvier 2016.

Véritable feuille de route pour la **période 2015-2020**, le contrat de ville repose sur **3 piliers** :

1. Cohésion sociale
2. Développement de l'activité économique et de l'emploi
3. Cadre de vie et renouvellement urbain

Le contrat de ville du Blanc-Mesnil a pour objectif de permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'être intégrés aux dynamiques et aux potentiels du territoire en pleine mutation.

Contact

Direction de la politique de la ville - PRU

Hôtel de ville
1, place Gabriel-Péri
93150 Le Blanc-Mesnil
France
[01 48 17 02 80](tel:0148170280)

A télécharger

 Contrat de ville Blanc-Mesnil	35.27 Mo
 La carte QPV Nord de la Ville	7.25 Mo

Lien utile

[Paris Terres d'envol](#)

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 17h15

Le samedi :
de 9h00 à 11h45

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15

Mardi :
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h45